

« 2 G. INVESTISSEMENT »

Société à responsabilité limitée

Au Capital de : 10.000 €

Siège social : Parc d'activités DELLI-ZOTTI – Lot N°25

83700 SAINT RAPHAEL

R.C.S. FREJUS 490 980 935

PROCES VERBAL

De l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés

En date du 5 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Vendredi 5 Décembre, à quinze heures,

Les associés de la Société « 2G INVESTISSEMENT » se sont réunis dans les locaux administratifs sur convocation qui leur en a été faite par le Gérant, Monsieur Gérard DELLI ZOTTI.

Sont présents :

- **SAS HERMES IMMOBILIER**

Propriétaire de NEUF CENTS parts

Numérotées de 1 à 900

ci 900

- **SAS SOFIPARH**

Propriétaire de CENT parts

Numérotées de 901 à 1 000

ci 100

Représentant ensemble l'intégralité du capital
social, soit MILLE parts

ci 1 000

L'assemblée est présidée par Monsieur DELLI-ZOTTI Gérard, gérant.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Le double des lettres de convocation,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents dont la loi prescrit la communication préalable ont été tenus à la disposition des associés ou à eux adressés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La nomination d'une co-gérante, Madame Marie DELLI-ZOTTI,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis il donne lecture des rapports précités et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient et personne ne désirant plus prendre la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, d'un commun accord, de nommer **en qualité de co-gérante de la société**, conformément à l'article 13 des statuts, à compter du **5 décembre 2025**, **Madame Marie DELLI-ZOTTI**, née le 25 Juillet 1954 à CULLERA (VALENCIA - ESPAGNE) et demeurant Lieudit Vaudois Route Château Vaudois à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS (83520), **et ce, pour une durée indéterminée.**

Madame Marie DELLI-ZOTTI intervenant aux présentes, déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Madame Marie DELLI-ZOTTI dispose des pouvoirs conférés à la gérance par les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.





DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés, après lecture.

Les Associés :

SAS HERMES IMMOBILIER



SAS SOFIPARH



Le Gérant
M. G. DELLI-ZOTTI



La Co-Gérante
Mme Marie DELLI-ZOTTI

« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante »

« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérante »

